



Communiqué de presse

Talence, le 25 août 2020

Le port du masque obligatoire sur les marchés

A partir de ce mercredi, le port du masque sera obligatoire pour les clients et les commerçants sur les trois marchés de plein air de Talence. Cette décision est une mesure de précaution sanitaire pour limiter les risques de contamination de la Covid-19.

Depuis la sortie du confinement, le 11 mai dernier, le port du masque sur les marchés de plein air était fortement conseillé mais pas obligatoire. A partir de ce mercredi 28 août, il devient obligatoire pour les commerçants et les clients ou accompagnants. Cette décision, prise par arrêté préfectoral sur demande de la mairie, concerne les trois marchés talençais : celui de la place du Forum (le mercredi), celui de Saint-Genès (le samedi) et celui de Thouars (le dimanche). Chez les commerçants sédentaires, les règles nationales s'appliquent déjà à savoir le port du masque obligatoire dans tous les lieux fermés.

La police municipale sera vigilante pour faire respecter cette consigne prise. Si besoin, des masques seront donnés aux oublieux et du gel sera également à disposition. Pour rappel, la sanction financière pour non port du masque est une amende de 135€.

Une décision dans l'intérêt de tous

La mairie a pris cette décision du fait de la remontée de cas de Covid-19 et de la circulation toujours active du virus notamment en Gironde. Les marchés de plein air sont aussi des lieux de forte densité sur lesquels les règles de distanciation physique d'un mètre sont souvent compliquées à faire respecter. C'est donc une décision prise dans l'intérêt de tous.

Des affiches sur site vont rappeler cette règle et quelques autres comme ne pas toucher les aliments – le virus se dépose aussi sur les surfaces – et se désinfecter les mains en arrivant au marché.

Cette mesure vient conforter des comportements déjà exemplaires pour la plupart des clients de ces marchés (et des vendeurs).

Cet arrêté est valable jusqu'au 30 octobre 2020 et applicable pour toute personne de plus de 11 ans.

Contacts presse : Claudia Courtois 06 23 03 59 64 - cla.courtois@talence.fr